

La Stratégie climat du Groupe Crédit Agricole

Juin 2019

I. Contexte/ Vision

Leader mondial en matière de green bonds, pionnier de la finance climat depuis près de 10 ans (*estimation de l'empreinte carbone de notre portefeuille de financement dès 2011, mise en place de politiques sectorielles incluant le refus de l'offshore arctique dès 2012 et en 2015, fin des financements de projet de mines et de centrales de charbon en 2015 et 2016*), le Crédit Agricole est convaincu de l'urgence à décarboner l'économie tout en préservant la création de valeur.

Afin de renforcer son action et ses engagements en faveur de la transition énergétique, le Crédit Agricole adopte une stratégie climat Groupe, alignée sur l'Accord de Paris, qui sera déclinée par l'ensemble de ses entités et qui permettra une réallocation progressive de ses portefeuilles de financement, d'investissement et des actifs gérés au profit de la transition énergétique.

Conscient de sa responsabilité de première banque coopérative mondiale et premier financeur de l'économie française, le Crédit Agricole est plus que jamais déterminé à œuvrer en faveur de la transition énergétique.

II. Ambition/ Engagements

Au travers de cette stratégie, le Groupe a l'ambition de faire de la finance verte l'un de ses leviers de croissance. Il s'engage pour cela à définir et suivre une trajectoire pour mettre la finance verte au service des territoires et des clients.

III. Outils/ Dispositifs clé

Conscients du caractère complexe et ambitieux de cet engagement, conscients de la structure et de l'identité singulière d'un Groupe multi métiers, uni et décentralisé tel que le nôtre, conscients enfin que beaucoup reste encore à faire pour aligner notre activité sur une trajectoire de transition écologique, c'est collectivement que nous nous mobilisons aujourd'hui à travers nos différents métiers pour créer les conditions de la réussite de cette stratégie climat.

Ces conditions résident dans la mise en place d'engagements, d'outils et de règles à la hauteur du défi climatique : une gouvernance innovante et des lignes directrices (politiques sectorielles) révisées, ce sont ces outils qui nous permettront de réussir notre propre transition et celle de nos clients.

a) Une gouvernance innovante destinée à conduire la mise en œuvre de la stratégie Climat

Afin d'en assurer le pilotage stratégique, nos engagements seront portés par une gouvernance dédiée, structurée autour de cinq points clé devant nous permettre de veiller, en permanence, à concilier développement économique des territoires et trajectoire climatique :

- Un « Comité engagement sociétaux » regroupant des hauts dirigeants des Caisses régionales et des filiales de Crédit Agricole SA afin d'assurer en co-construction l'alignement de la stratégie avec l'Accord de Paris et son appropriation par l'ensemble des entités du Groupe
- Un Comité scientifique, constitué d'experts du Groupe et de scientifiques de haut niveau, chargé de conduire des travaux de réflexion et de nourrir les décisions du comité engagements sociétaux
- Un système d'information destiné à suivre de façon homogène les données Groupe afin d'alimenter les travaux du comité scientifique et de piloter les décisions stratégiques.
- Des politiques sectorielles révisées une à une, et de manière régulière, sur la base des recherches et préconisations du comité scientifique.
- Le reporting climat se fera selon les recommandations de la TCFD en 2020

Pour qu'elle réponde aux attentes de nos parties prenantes et que nous croyons aux vertus du dialogue, la mise en œuvre de la stratégie climat sera certifiée par un organisme tiers indépendant, garant de sa nécessaire transparence.

b) Une intégration des enjeux de la transition énergétique dans la relation client.

Au regard de l'urgence climatique, nous sommes plus que jamais convaincus que notre rôle, en tant qu'acteur majeur de l'économie, doit être d'accompagner tous nos clients sur le chemin de la transition. Nous considérons que la préparation des entreprises à l'atténuation des effets du changement climatique est essentielle (résilience et adaptation) et que notre rôle est d'accompagner les entreprises dans cette trajectoire. Pour cela, nous mettons en place :

- Une note de transition, à la fois outil de dialogue et d'accompagnement des clients, qui permettra de mesurer leur niveau d'engagement et leur capacité à adapter leur modèle économique aux défis de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Cette note complètera la note financière et viendra enrichir le dossier d'analyse. Elle sera finalisée dès 2019 et appliquée aux grandes entreprises dès 2020 en faisant converger les expertises de CACIB et Amundi, puis, après avoir dressé un bilan de cette initiative, éventuellement étendue aux ETI et PME ;
- Un soutien aux start-ups et PME innovantes en matière environnementales ; à l'instar des 200 M€ du fonds d'investissement en compte propre dédiés aux transitions énergétique, agricole et agroalimentaire ;
- Une gamme d'offres vertes à destination des entreprises et des particuliers.

c) La réallocation progressive de nos portefeuilles de financement, d'investissement et des actifs gérés en ligne avec l'Accord de Paris.

Le Groupe Crédit Agricole entend maîtriser pleinement les risques et opportunités liés au changement climatique, notamment à travers la réallocation progressive de nos financements, de nos investissements, et de l'épargne gérée au profit de la transition énergétique.

Cette réallocation suivra l'évolution du mix énergétique mondial tel que projeté dans les scénarios externes¹ retenus par le Comité scientifique et s'exprimera notamment au travers :

✓ **Du renforcement de notre engagement en faveur du financement de la transition énergétique**

- Financer un projet d'énergie renouvelable en France sur 3, avec l'ambition de conforter notre position de leader sur le marché français et de devenir un acteur majeur en Europe en la matière
- Mettre en place une enveloppe de 300 M€ pour développer des projets de transition environnementale, apport de crédits à des entreprises vertes permettant de construire les sous-jacents de green bonds
- Doubler la taille du green loan portfolio à 2022 pour atteindre 13 Mds€ d'ici 2022 (CACIB)

✓ **De la promotion de politiques d'investissements durables**

- Appliquer la politique ESG à 100 % des fonds gérés par Amundi en gestion active (et 40 % en gestion passive) et décisions de vote en 2021, et généraliser la prise en compte des critères ESG dans les investissements et financements de Crédit Agricole Assurances ;
- Doubler les portefeuilles d'investissements verts à 12 Mds€ pour la clientèle institutionnelle, et à tripler ceux de l'offre Retail à 10 Mds€;
- Placer 6 Mds€ du portefeuille de liquidités du Groupe sur des Green, Social & Sustainability Bonds.

✓ **De la planification d'une sortie totale du charbon thermique selon un calendrier en ligne avec l'Accord de Paris :**

¹ Notamment : Scenario Développement Durable de l'AIE, rapport de Climate Analytics, Science Based Targets.

- L'exposition charbon de nos portefeuilles s'inscrira dans un scenario de sortie totale du charbon à horizon : 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE; 2040 le reste du monde. Dans une volonté de transparence, nous nous engageons à communiquer l'exposition charbon thermique de nos portefeuilles de financements/investissements tous les ans, dès la fin 2019.
- Dans le cadre de l'élaboration de la note de transition, le Crédit Agricole demandera aux entreprises de lui communiquer d'ici 2021 un plan détaillé de retrait de leurs actifs industriels d'extraction et de production de charbon thermique dans le calendrier 2030/2040 selon la localisation de leurs actifs. Ce plan de retrait sera un paramètre majeur de la note de transition ;
- Dès 2019, le Crédit Agricole ne développera pas de relation avec des entreprises dont l'activité charbon thermique (extraction et production d'énergie à partir de charbon) représente plus de 25 % de leur chiffre d'affaires. Pour les entreprises au-delà de ce seuil et dont la note de transition est dégradée, seuls des financements dédiés à des projets d'énergies renouvelables ou de réduction de gaz à effet de serre seront possibles ;
- Le Groupe s'engage à ne plus travailler avec les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises qui ne s'inscriraient pas dans cette démarche seront placées dans un portefeuille d'entreprises "sous vigilance transition", entraînant une réduction voire un gel de notre accompagnement financier.